



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lapins

Question écrite n° 1711

#### Texte de la question

M Henri de Gastines appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés auxquelles se trouvent confrontés les producteurs de lapins en particulier dans la région des pays de Loire. En effet, la forte augmentation des importations de viande de lapins en provenance des pays de l'Est, a fait chuter les cours de plus de 2,50 francs par kilo. Il lui rappelle que c'est pourtant à l'incitation des pouvoirs publics, qui ont conseillé aux agriculteurs de diversifier leurs activités, que beaucoup d'entre eux se sont spécialisés dans cette production. Dans une région d'élevage comme celle des pays de Loire, on recense plus de 1 200 producteurs de lapins, et compte tenu des emplois créés en amont et en aval on peut estimer à 2 500 le nombre des emplois concernés par ce secteur. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour contrôler les importations pratiquées à partir de pays situés en dehors de la CEE et pour financer le stockage des excédents afin de redresser cette production qui, paradoxalement se trouve déficitaire en France et sur l'ensemble de la Communauté économique européenne.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La production estivale de lapins de chair, traditionnellement plus élevée en cette période, a révélé cette année le déséquilibre structurel croissant de l'offre et de la demande dans cette filière. Ainsi les augmentations des abattages contrôlés de 3 p 100 en 1987 par rapport à 1986, puis de 4,9 p 100 au cours des cinq premiers mois de 1988 par rapport à 1987, sont à rapprocher de l'évolution de la consommation qui a diminué, durant ces mêmes périodes, respectivement de 3 p 100 et de 0,2 p 100. Les importations ne représentent pas plus de 12 p 100 en volume de la production estimée et leur augmentation sensible de 530 tonnes durant le premier semestre de 1988 (+ 10 p 100) est à attribuer à l'augmentation des arrivages de produits congelés chinois (+ 1 200 tonnes, soit + 58 p 100 par rapport à la même période de 1987) principalement à usage des collectivités, donc peu concurrentiels des lapins français. Par ailleurs, on peut constater une diminution des importations de carcasses fraîches de lapins, originaires des pays de l'Est (Pologne, Hongrie, Roumanie, Bulgarie) qui représentaient 2 394 tonnes à la fin du premier semestre 1987 et seulement 1 484 tonnes pour la même période en 1988 (soit - 910 tonnes et - 38 p 100 par rapport à la même période de 1987). La conséquence du déséquilibre entre l'évolution des abattages contrôlés et celle de la consommation des ménages a été une chute des prix de gros et une rupture des engagements contractuels entre les agents économiques. Les négociations engagées sous l'égide du ministère de l'agriculture ont permis de rétablir le dialogue entre les familles professionnelles et d'envisager la mise en place progressive d'actions structurelles bénéficiant à l'ensemble des opérateurs de la filière. Notamment les pouvoirs publics ont décidé, en accord avec les familles professionnelles de ne plus publier la cotation du lapin en carcasse de Rungis, dont la référence était contestée par les opérateurs qui s'en servaient pour fixer le niveau des transactions. La mise en place d'une cotation plus représentative est à l'étude dans mes services avec la participation des professionnels. L'organisation communautaire de marche pour ce secteur prévoit une libre régulation par les mécanismes du marché, sans autre intervention publique. La filière doit donc utiliser au mieux les lois économiques régissant les rapports de l'offre et de la demande. Ainsi il est de la responsabilité des agents économiques d'éviter qu'une

situation semblable a celle de ces derniers mois ne se reproduise.

## Données clés

**Auteur** : [M. de Gastines Henri](#)

**Circonscription** : - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 1711

**Rubrique** : Elevage

**Ministère interrogé** : agriculture et forêt

**Ministère attributaire** : agriculture et forêt

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le** : 22 août 1988, page 2339